Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/02/2022 Affichage : 28/02/2022

COMMUNE DE MUS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 février 2022 Nombre de conseillers en exercice : 15

Le jeudi 24 février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MUS, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick BENEZECH, le Maire.

Présents : Madame Armelle GROSJEAN, 1ère Adjointe et Madame Solenne BAYLE GOUTORBE, 3ème Adjointe.

Mesdames et Messieurs Fréderic AUSSEL, Yaëlle BECHARD, Philippe CABOT, Emilie GACHON CARRETTE, Christelle LIVIGNI PALOMINO, Corinne ORTEGA DOREY, Philippe POUJOL, Magali RABANIT, Etienne RAGOT, conseillers municipaux.

Absents excusés : Magali RABANIT, Jean-Louis BLANC, Stéphane CALANDRAS, Ghislain MARCAN

Madame Magali RABANIT donne procuration à Madame Yaëlle BECHARD.

Monsieur Jean-Louis BLANC donne procuration à Madame Emilie GACHON CARRETTE.

Monsieur Stéphane CALANDRAS donne procuration à Madame Solenne BAYLE GOUTORBE.

Monsieur Ghislain MARCANT donne procuration à Madame Armelle GROSJEAN.

La séance est ouverte à dix-huit heures et trente minutes. Madame Solenne BAYLE GOUTORBE est désignée secrétaire de séance.

Lecture du dernier compte rendu faite, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

015-2022 VENTE PARCELLES AA 103 ET AA104

Monsieur le Maire propose de mettre en vente les parcelles AA 103 et AA 104 propriétés de la Commune, d'une contenance de 400 m² chacune, viabilisées, au prix estimé de 155 000 € la parcelle.

Il suggère de missionner TERRES DU SOLEIL pour accomplir cette mission, pour un coût de 5 000 € TTC par parcelle.

La mission consiste à :

- La commercialisation exclusive des 2 parcelles
- La rédaction et signature des différents compromis de vente
- Le suivi des dossiers acquéreurs jusqu'à l'acte authentique de vente.

Entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la vente des deux parcelles propriétés de la commune cadastrées, section AA, numéro 103, de 400 m² et section AA, numéro 104, de 400 m², au prix de 310 000 € soit 155 000 € chacune.
- Autorise M. le Maire à missionner TERRE DU SOLEIL, pour assistance à la commercialisation des 2 parcelles, pour un montant total de 10 000 €.
- Autorise M. le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Pour copie conforme, A Mus, le 25 février 2022, Le Maire,

Patrick BENEZECH.